



Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont:

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 février 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté le **Règlement autorisant un emprunt de 145 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules (AO-137)**;
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet le 17 février 2011;
- 4° qu'en date du 9 mars 2011, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 23 mars 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement,

Pascale Lebel